



Rupture de la résidence alternée

Par **hervethierry**, le **24/11/2008 à 11:56**

Bonjour, suite à une séparation avec ma concubine nous avons mis en place une résidence alternée hebdomadaire depuis 7 ans (convention faite chez un avocat). Mon ex concubine viens de m'annoncer qu'elle désirait quitter notre région (Oise) pour partir habiter en Bretagne. Ma situation actuelle; je suis marié avec une autre enfant (agée de 10 tout comme ma première fille: je les reconnus après mon mariage) et un enfant pour le mois de juin ;o). Je voudrais savoir la marche à suivre car je voudrais pour mon enfant que la situation ne change pas ou obtenir la garde de notre enfant si ça mère quitte la région dans un souci d'équilibre de l'enfant. En sachant que sa mère quitte son emploi pour suivre son concubin actuelle! Merci de me répondre car je suis un peu perdu. Amicalement Hervé